



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 41

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 214.

M. DERKACH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 214 — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Day Act*.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. BOROTSIK, M. le *ministre* STRUTHERS, M. GERRARD, M^{me} la *ministre* MELNICK et M. SCHULER interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Suppression de mandats d'arrestation

Attendu :

que pendant les étés 2009 et 2010, le gouvernement provincial a supprimé de nombreux mandats d'arrestation actifs des registres;

que le procureur général a expliqué que ces mandats d'arrestation visaient des infractions mineures, mais qu'il n'a spécifié ni la nature exacte de ces infractions, ni le nombre de mandats;

que le Service de police de Winnipeg a proclamé que la suppression de mandats d'arrestation empêche les policiers de résoudre d'anciens crimes et pourrait même nuire à des dossiers futurs;

que la suppression de mandats d'arrestation lance le message aux criminels que s'ils évitent d'être appréhendés suffisamment longtemps, leur mandat pourrait être supprimé des registres;

que la suppression de mandats d'arrestation lance le message aux victimes que les crimes commis contre elles ne sont pas pris au sérieux par le gouvernement provincial,

il est proposé :

que le gouvernement provincial envisage immédiatement d'indiquer le nombre de mandats d'arrestation qui ont été supprimés en 2009 et en 2010 ainsi que les infractions qui y sont reliées;

que le gouvernement provincial envisage d'exiger du procureur général qu'il présente ses excuses au Manitobains et aux Manitobaines qui ont été victimes d'un crime puisqu'il a miné leur confiance à l'égard du système judiciaire provincial en supprimant des mandats d'arrestation.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* SWAN, M^{me} ROWAT, M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. SCHULER et REID interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*;
(M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption s'appliquant au personnel du bureau du commissaire aux incendies)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re OFC Personnel)*;

(M^{me} la *ministre* HOWARD)

(N^o 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*.

(M^{me} DRIEDGER)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (D. McDougald, S. M. Glen, C. McNairn et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (H. Cecelon, S. Sziron, J. Szyrka et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (J. Versteeg, K. Maxwell, C. Major et autres)

M. le *ministre* ASHTON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2011-2012 — Infrastructure et Transports.

(Document parlementaire n° 59)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration visant à honorer et à souligner la contribution des Inuits au Manitoba.

M. DERKACH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. NEVAKSHONOFF, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la *ministre* SELBY ainsi que M^{mes} ROWAT et BRICK font des déclarations de député.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de rapports.

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2011-2012 — Gestion des ressources hydriques.

(Document parlementaire n° 60)

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 21 avril 2011. Ainsi, le budget du ministère des Services à la famille et de la Consommation sera examiné aujourd'hui à l'Assemblée; cet examen se poursuivra après celui des postes Crédits d'autorisation et Autres crédits.

Jeudi 5 mai 2011

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 21 avril 2011. Ainsi, le budget du ministère de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce sera examiné après celui du ministère de la Conservation dans la salle 255.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 21 avril 2011. Ainsi, le budget du ministère de l'Infrastructure et des Transports sera examiné à l'Assemblée le vendredi 6 mai 2011 puis dans la salle 255 à partir du lundi 9 mai 2011.

L'Assemblée convient à l'unanimité de reporter l'examen des affaires émanant des députés qui aurait normalement lieu le jeudi 12 mai 2011 à 10 heures afin d'examiner une motion de condoléances au sujet de l'ancien premier ministre Sterling LYON et convient de prolonger la séance du matin jusqu'à 12 h 30.

L'Assemblée convient à l'unanimité de ne pas lever la séance du jeudi 12 mai 2011 tant que des députés souhaitent intervenir sur la motion de condoléances au sujet de l'ancien premier ministre Duff ROBLIN pendant l'examen des questions à l'ordre du jour.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la gestion des populations d'originaux sera examinée le jeudi 19 mai 2011.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi 6 mai 2011 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickers